BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
Gestion - Administration

ÉPREUVE E2

GESTION ADMINISTRATIVE DES RELATIONS AVEC LE PERSONNEL

SUJET

VPI Verchère Plastiques Industriels

Durée : 3 H

Coefficient : 4

Session 2022

Ce sujet se compose de **23** pages numérotées de **1/23** à **23/23**.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 4 dossiers indépendants.

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Les annexes A, B, C et D sont à rendre avec la copie à la fin de l'épreuve.

Tous les autres éléments de réponse seront composés sur la copie.

SOMMAIRE	Barème indicatif sur 80 points
Dossier 1 – Préparation de la remise des médailles du travail *Compétences principales :* - Actualiser des dossiers de personnel dans le respect de la législation du travail - Appliquer à chaque cas traité les règles spécifiques de suivi de carrière *Tâches principales :* 1.1 Énumérer les conditions d'attribution de médailles du travail au personnel 1.2 Lister les personnes éligibles aux différentes médailles du travail 1.3 Proposer des moyens pour renforcer la cohésion des salariés	**20 pts**
Dossier 2 – Recrutement d'un opérateur sur presse *Compétences principales :* *- Assurer des opérations administratives liées aux étapes d'un recrutement* *- Appliquer un programme d'accueil* *Tâches principales :* 2.1 Finaliser une lettre d'engagement 2.2 Établir un parcours d'intégration 2.3 Proposer des canaux de diffusion de l'offre d'emploi	**20 pts**
Dossier 3 – Préparation des bulletins de salaire *Compétence principale :* *Renseigner et contrôler la vraisemblance des états préparatoires aux bulletins de salaire* *Tâches principales :* 3.1 Calculer un salaire brut 3.2 Préparer les éléments de réponse à une contestation 3.3 Justifier l'intérêt de recourir à un progiciel de gestion intégré	**20 pts**
Dossier 4 – Préparation du rapport annuel sur les égalités hommes/femmes *Compétence principale :* *Mettre à jour des indicateurs sociaux* *Tâches principales :* 4.1 Calculer le taux d'évolution hommes/femmes 4.2 Calculer la représentativité hommes/femmes 4.3 Proposer des indicateurs pour vérifier les égalités	**15 pts**
Présentation, soin, orthographe et syntaxe	**5 points**

Liste des documents

Document 1 – Courriel de madame Muzard	Page	9
Document 2 – Extrait de règlementation	Page	9
Document 3 – Extrait du fichier du personnel au 15 juin 2022	Page	11
Document 4 – Offre d'emploi	Page	12
Document 5 – Extrait du PGI : fiche candidature Alice Dupont	Page	13
Document 6 – Extrait de la convention collective nationale de la plasturgie	Page	13
Document 7 – Courriel de madame Muzard	Page	14
Document 8 – Agendas des chefs de service	Page	15
Document 9 – Extrait du PGI : fiche salarié de monsieur Priva	Page	17
Document 10 – Note interne : les éléments du bulletin de salaire	Page	17
Document 11 – Extrait NAO (négociations annuelles obligatoires)	Page	18
Document 12 – Planning de présence de mai 2022 de monsieur Juranett	Page	18
Document 13 – Répartition des effectifs par sexe (2018-2021)	Page	19
Document 14 – Pyramide des âges	Page	19

Présentation de la société VPI

La société Verchère Plastiques Industriels (VPI) est située à Orgelet dans le Jura. Cette entreprise est une filiale du groupe international Faiveley Plast, spécialisé dans l'injection plastique à forte valeur ajoutée.

Ce groupe décline son offre en trois divisions : l'industrie, la pharmaceutique et la beauté. Plusieurs sociétés sont présentes en France et à l'international notamment en Chine et en Slovaquie.

La division « beauté » de VPI est spécialisée dans l'injection et la décoration de pièces plastiques pour les marchés du luxe, de la parfumerie, du cosmétique et des spiritueux.

Quatre valeurs sont portées au quotidien par les collaborateurs du groupe Faiveley Plast : aimer travailler ensemble, s'engager avec passion, toujours respecter, oser entreprendre**.**

L'entreprise a à cœur de satisfaire ses 76 salariés, de récompenser leur fidélité et leur attachement à la société et de veiller à la parité hommes/femmes.

Madame Marine Muzard, assistante au service des ressources humaines, exerce de multiples missions telles que l'élaboration des bulletins de paie, des tableaux de bords, des entretiens de recrutement, etc.

Stagiaire au sein du service des ressources humaines, vous aidez madame Muzard dans son travail.

Fiche d'identification

Raison sociale	VERCHÈRE PLASTIQUES INDUSTRIELS
Dirigeant	Christophe Skibine
Adresse	6 chemin des Alamans 39270 Orgelet
Téléphone	03 84 87 18 00
Site internet	https://www.faiveleyplast.com/fr/
R.C.S.	Lons-le-Saunier B 391 320 256
SIRET	391 320 256 000 46
NAF	2222Z - Fabrication d'emballages en matières plastiques
N° Intracommunautaire	FR 44 391 320 256
Effectif	76
Convention collective	Convention collective nationale de la plasturgie
Service de santé au travail	Médecine du travail de Lons-le-Saunier
Durée hebdomadaire du travail	35 heures Travail de nuit (secteur de la production)

Organigramme de Verchères Plastiques Industriels au 01/06/2022

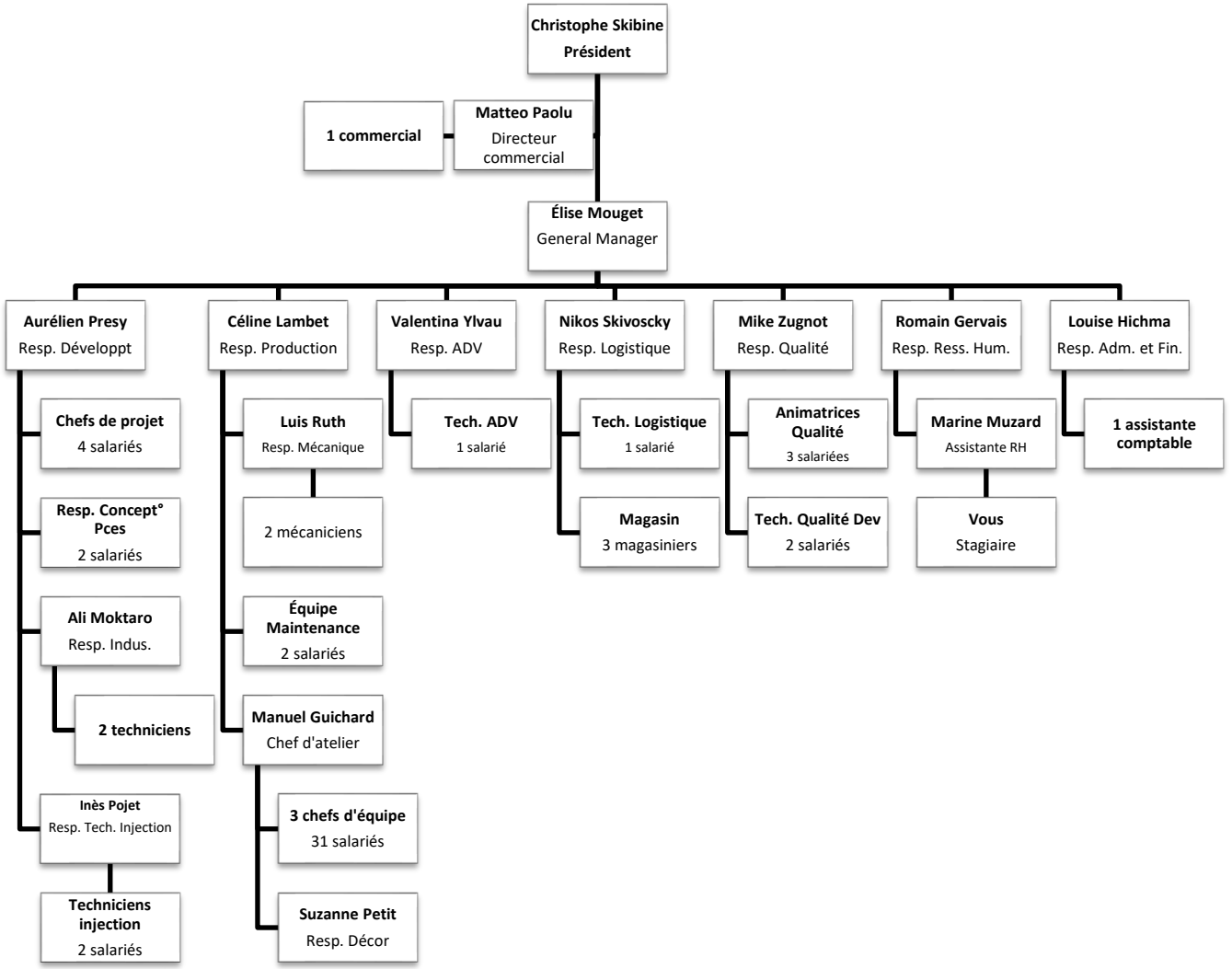

DOSSIER 1 – Préparation de la remise des médailles du travail

Afin d'éviter la rotation du personnel (*turn-over*), le dirigeant de la société VPI a décidé de récompenser l'ancienneté et l'engagement de ses salariés grâce à l'attribution de médailles du travail. Madame Muzard est chargée de traiter ce dossier.

Elle envisage de présenter au personnel, par voie d'affichage interne, les conditions et la démarche à suivre pour obtenir la médaille du travail. Une fois informés, les salariés seront chargés d'effectuer eux-mêmes la demande.

Madame Muzard vous charge de concevoir une première ébauche des informations à transmettre aux salariés.

1.1 Énumérer les conditions d'attribution de médailles du travail pour en informer le personnel (composition sur la copie).

Plusieurs salariés sont concernés par la remise de médailles au mois de janvier 2023. Madame Muzard a extrait du fichier du personnel les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans le but de repérer les potentiels candidats.

1.2 Lister les personnes éligibles aux différentes médailles du travail pour la promotion de janvier 2023 (composition sur la copie).

Conscient que l'engagement et le degré d'implication au travail sont des éléments clés de la performance de l'entreprise, le directeur souhaite également favoriser la cohésion du personnel.

1.3 Proposer des moyens pour renforcer la cohésion des salariés (composition sur la copie).

Ressources disponibles :

- Courriel de madame Muzard (document 1)
- Extrait de règlementation (document 2)
- Extrait du fichier du personnel au 15 juin 2022 (document 3)

DOSSIER 2 – Recrutement d'un opérateur sur presse

La société VPI est actuellement en phase de recrutement pour un poste d'opérateur sur presse. Une annonce d'offre d'emploi avait été publiée dans le journal quotidien local « le Progrès ».

Plusieurs candidats ont été reçus pour des entretiens de recrutement. À l'issue de ces derniers, la candidature d'Alice Dupont a été retenue.

Une proposition d'embauche va lui être adressée ce jour, le 16 juin 2022.

2.1 Finaliser la lettre d'engagement adressée à madame Dupont (annexe A à rendre avec la copie).

Pour garantir la bonne intégration de toute personne nouvellement embauchée, la société élabore un parcours d'intégration personnalisé.

L'objectif est de permettre une meilleure intégration au poste et de faire connaissance avec l'ensemble du personnel. Le parcours à organiser prévoit une rencontre avec chaque responsable de service en fonction de leurs contraintes d'agenda.

2.2 Établir le parcours d'intégration de madame Dupont en précisant les services et interlocuteurs rencontrés (annexe B à rendre avec la copie).

La publication de l'offre d'emploi dans le journal local « le Progrès » n'a pas rencontré le succès escompté. En effet, peu de candidatures ont été reçues. Madame Muzard envisage d'utiliser d'autres moyens de diffusion des futures offres d'emplois.

2.3 Proposer à votre responsable d'autres canaux de diffusion de l'offre d'emploi (composition sur la copie).

Ressources disponibles :

- Offre d'emploi (document 4)
- Extrait du PGI : fiche candidature Alice Dupont (document 5)
- Extrait de la convention collective nationale de la plasturgie (document 6)
- Courriel de madame Muzard (document 7)
- Agendas des chefs de service (document 8)

DOSSIER 3 – Préparation des bulletins de salaire

Dans un souci de motivation des salariés, l'entreprise a instauré un système de primes.

Nous sommes en période de paie, Marine Muzard vous demande de calculer le salaire brut du mois de juin 2022 de monsieur Priva. Celui-ci travaille en horaire posté de nuit, de 21 h à 5 h, sur la base de 22 jours ouvrés par mois.

Monsieur Priva est bénéficiaire de l'échelon le plus élevé de la prime « opérateur ».

3.1 Calculer le salaire brut de juin 2022 de monsieur Priva (annexe C à rendre avec la copie).

Monsieur Juranett vient de vous contacter pour avoir des explications sur son bulletin de paie du mois de mai 2022. Il s'interroge sur le fait qu'il n'a pas perçu sa prime de transport ainsi que sa prime d'opérateur.

3.2 Préparer les éléments de réponse à fournir à monsieur Juranett sur la base des négociations annuelles obligatoires (NAO) (composition sur la copie).

Les données permettant d'établir les bulletins de paye sont enregistrées dans le progiciel de gestion intégré.

3.3 Justifier l'intérêt de recourir à un progiciel de gestion intégré pour le traitement de la paie des salariés (composition sur la copie).

Ressources disponibles :

- Extrait du PGI : fiche salarié de monsieur Priva (document 9)
- Note interne : les éléments du bulletin de salaire (document 10)
- Extrait NAO (document 11)
- Planning de présence de mai 2022 de monsieur Juranett (document 12)

DOSSIER 4 – Préparation du rapport annuel sur les égalités hommes / femmes

L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise. La société se doit de réunir les moyens humains et matériels pour la mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans le respect du cadre légal.

Le président doit mettre à disposition des représentants du personnel élus au conseil social et économique des informations relatives à l'égalité professionnelle dans l'entreprise. Il vous demande de l'aider dans cette tâche.

4.1 Calculer le taux d'évolution du nombre d'hommes et de femmes entre 2018 et 2021. Commenter les résultats (composition sur la copie).

Le directeur souhaite également communiquer la répartition du nombre d'hommes et de femmes selon les différentes tranches d'âge.

4.2 Calculer la répartition de l'effectif par sexe et par tranches d'âge en 2021. Commenter les résultats (annexe D à rendre avec la copie).

Tout employeur doit respecter l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Souhaitant aller plus loin que cette obligation légale, le président voudrait étendre son analyse à d'autres critères.

4.3 Proposer d'autres indicateurs sociaux qui permettraient de vérifier l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (composition sur la copie).

Ressources disponibles :

- Répartition des effectifs par sexe (2018-2021) (document 13)
- Pyramide des âges (document 14)

Document 1 – Courriel de madame Muzard

De :	marine.muzard@vpi.fr
À :	Stagiaire
Objet :	Campagne médaille d'honneur du travail 2023
P. J :	Documentation_juridique.pdf

Bonjour,

Conformément au souhait de monsieur Skibine, nous sommes chargés d'organiser la première cérémonie de remise des médailles d'honneur du travail qui aura lieu en janvier 2023.

Vous voudrez bien informer l'ensemble du personnel des conditions d'attribution et de la démarche à suivre pour demander une médaille.

Je vous joins un extrait de la règlementation juridique.

Dans notre département, la demande se fait obligatoirement en ligne.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,

Marine Muzard
Assistante du service des ressources humaines

Document 2 – Extrait de règlementation

Médaille d'honneur du travail

Un salarié peut, sous conditions, recevoir la médaille du travail en récompense de l'ancienneté de services et de la qualité des initiatives prises dans son travail.

Quelles sont les conditions pour avoir la médaille du travail ?

Personnes concernées

Le salarié doit avoir travaillé :

- en France (pour des employeurs français ou étrangers),
- ou à l'étranger chez un employeur français : entreprise française, succursale ou agence d'une entreprise ou d'un établissement ayant son siège social en France, filiale d'une société française (même si cette filiale relève d'un droit étranger).

À titre exceptionnel, le salarié résidant ou travaillant à l'étranger pour des entreprises étrangères peut obtenir la médaille d'honneur du travail si ses activités professionnelles ont particulièrement contribué au bon renom de la France.

Il n'y a pas de condition de nationalité.

Document 2 (suite) – Extrait de règlementation

Calcul de l'ancienneté

La médaille est de plusieurs types (échelons), qui dépendent de l'ancienneté des services effectués.

Médaille d'honneur de travail : ancienneté minimum	
Médaille d'honneur du travail	**Ancienneté de service**
Médaille d'argent	20 ans
Médaille de vermeil	30 ans
Médaille d'or	35 ans
Grande médaille d'or	40 ans

Démarche

Selon le département de résidence du salarié, la demande est gérée par l'un des organismes suivants :

- soit la direction départementale en charge de l'emploi, du travail et des solidarités,
- soit la préfecture,
- soit la sous-préfecture.

Il faut consulter les sites internet de ces organismes, ou contacter au moins l'un d'entre eux, pour savoir :

- si la demande doit être faite en ligne ou être envoyée par courrier. En ligne, il faut utiliser le téléservice suivant :

  https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail
- et lorsque la demande peut être faite par courrier, à quel organisme elle doit être envoyée.

Date limite d'envoi du dossier

La médaille est décernée par arrêté du ministre du travail ou, sur délégation, du préfet à l'occasion du 1er janvier et du 14 juillet de chaque année. Le dossier doit parvenir à son destinataire :

- pour obtenir la médaille le 14 juillet, avant le 1er mai,
- pour obtenir la médaille le 1er janvier, avant le 15 octobre de l'année précédente.

Source : www.service-public.fr

Document 3 – Extrait du fichier du personnel au 15 juin 2022

Matricule	Nom	Prénom	Emploi occupé	Date de naissance	Date d'embauche	Ancienneté
25	Badid	Nadia	Technicien logistique	29/01/1976	01/01/2001	21 années 5 mois
76	Berthelot	Hervé	Opérateur niveau 1	13/10/1995	13/05/2019	3 années 1 mois
78	Costard	Nicolas	Opérateur niveau 1	16/06/1974	16/09/2019	2 années 9 mois
35	Dumont	Luc	Technicien qualité développement	28/01/1974	25/06/2001	20 années 11 mois
12	Durand	Sophie	Animateur qualité	01/04/1969	09/11/1989	32 années 7 mois
42	Gardiy	Farah	Opérateur niveau 3	31/05/1959	04/02/2002	20 années 4 mois
10	Gastrin	Joseph	Opérateur niveau 2	24/12/1961	03/03/1980	42 années 3 mois
34	Haond	Kevin	Opérateur niveau 3	03/07/1981	12/03/2001	21 années 3 mois
46	Jeanjean	Thibaut	Opérateur niveau 2	24/05/1970	18/09/2006	15 années 9 mois
83	Karmarek	Yvonnick	Opérateur niveau 1	03/05/1986	04/01/2021	1 année 5 mois
86	Maniti	Anna	Opérateur niveau 1	03/09/1985	08/03/2021	1 année 3 mois
67	Martinez	Annie	Opérateur niveau 1	24/06/1968	04/02/2019	3 années 4 mois
36	Moktaro	Ali	Responsable industriel	08/08/1968	02/07/2001	20 années 11 mois
17	Ylvau	Valentina	Responsable ADV	21/05/1974	18/08/1997	24 années 10 mois
56	Paolu	Matteo	Directeur commercial	08/07/1958	01/12/2015	6 années 6 mois
18	Priva	Jacques	Opérateur niveau 3	12/10/1977	01/06/2007	15 années 0 mois
77	Skibine	Christophe	Président	27/02/1970	20/05/2019	3 années 0 mois
75	Traoré	Youssouf	Opérateur niveau 1	18/04/1975	04/02/2019	3 années 4 mois
11	Vidal	Antoine	Opérateur niveau 2	04/08/1964	13/03/1984	38 années 3 mois
…						

Document 4 – Offre d'emploi

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU TALENT POUR COMPLÉTER SON ÉQUIPE !

Cadre agréable au sud du Jura (Orgelet)
Vous souhaitez poursuivre votre carrière professionnelle au sein d'une société dynamique innovante et à l'écoute de son personnel ? La société VPI, filiale du Groupe FAIVELEY PLAST, spécialiste de l'injection et de la décoration de pièces plastiques pour les marchés du luxe, de la parfumerie, du cosmétique et des spiritueux, vous propose le poste de

OPÉRATEUR/OPÉRATRICE SUR PRESSE

Votre mission ?
Sous la responsabilité du chef d'équipe, vous avez pour mission de conditionner et d'assembler les pièces fabriquées en pratiquant l'autocontrôle et la conduite des process.
Nous vous proposons des défis motivants sur un poste polyvalent :

- Conditionner selon les procédures en place,
- Effectuer les assemblages selon les procédures,
- Effectuer le contrôle visuel des pièces, assurer l'autocontrôle et alerter en cas de dérive,
- Détecter les dysfonctionnements des machines et des équipements en cas d'incident,
- Appliquer les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, d'environnement et les procédures de l'entreprise.

Vos atouts ?

- Niveau scolaire correct en lecture, écriture et calcul,
- Une expérience professionnelle réussie de 2/3 ans équivalente dans un poste similaire souhaitée,
- Vous vous appuyez sur votre sens de l'organisation, votre rigueur et votre sens de l'observation, complétés par votre esprit d'entreprise pour mener à bien votre mission.

Vos conditions de travail

- Salaire : 1 630,12 € brut mensuel + prime d'équipe + paniers + prime de transport,
- Travail en équipes successives alternantes (travail posté), avec nuit,
- Poste à pourvoir au 1er septembre 2022 en CDI,
- Classification de la convention collective de la plasturgie : coefficient 700,
- Des valeurs humaines : aimer travailler ensemble, s'engager avec passion, toujours respecter et oser entreprendre.

Cette offre représente pour vous une opportunité ? N'hésitez pas, contactez-nous : vpi@vpi-packlux.com

Document 5 – Extrait du PGI : fiche candidature Alice Dupont

Sujet / candidat

Opérateur/trice sur presse (coefficient 700)

Nom du candidat

Alice DUPONT

Courriel	alice.dupont@orange.fr	Étiquettes	Étiquettes
Téléphone	03.53.01.01.02	Recruteur	Romain Gervais
Mobile	06.39.98.98.43	Appréciation	★★★
Niveau d'étude	CAP	Source	Réponse annonce offre emploi
Poste		Contrat	
Job concerné	Opérateur/opératrice sur presse	Salaire demandé	0,00
Département	Atelier production	Salaire proposé	1 630,00 €
		Disponibilité	01/09/2022

Résumé de la candidature

Candidate retenue. Envoyer lettre d'engagement à l'adresse suivante : 12 rue Molière – 39270 ORGELET

Document 6 – Extrait de la convention collective nationale de la plasturgie

Convention collective nationale de la plasturgie du 1er juillet 1960. Étendue par arrêté du 14 mai 1962 JONC 7 juin 1962 rectificatif 30 juin 1962.

- **Accord du 5 décembre 2012 relatif à la période d'essai**

Article 2.1 - En vigueur étendu - Modification de l'article 3 de l'avenant « Collaborateurs »

3.1. Principe

La période d'essai ne se présume pas. Elle doit être expressément stipulée dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail.

3.2. Durée de la période d'essai

Le contrat de travail à durée indéterminée peut comporter une période d'essai dont la durée maximale est fixée à :

- 1 mois pour les collaborateurs classés dans les coefficients 700 et 710 ;
- 2 mois pour les collaborateurs classés dans les coefficients 720 à 750 inclus ;
- 3 mois pour les collaborateurs classés dans les coefficients 800 à 830 inclus.

Le contrat de travail à durée déterminée peut comporter une période d'essai dont la durée maximale est fixée par l'article L. 1242-10 du code du travail. Néanmoins, la durée de la période d'essai pourra être réduite selon les dispositions prévues aux articles L. 1221-24, L. 1243-11 et L. 1251-38. Les parties signataires considèrent que pour ce qui concerne les stagiaires visés à l'article L. 1221-24 qu'il convient de prendre en compte les 6 mois suivant l'issue du stage.

Document 6 (suite) – Extrait de la convention collective nationale plasturgie

La période d'essai ayant pour but de permettre d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent, il y a lieu en cas d'absence du salarié (congé payés, RTT, congés sans solde, jours fériés) ou de tout cas de suspension du contrat de travail pendant la période d'essai de décaler d'autant la date de fin de cette dernière.

- **Accord du 16 décembre 2004 relatif à la grille de classifications**

Article 1er : Statuts

- Les salariés classés du coefficient 700 au coefficient 820 relèvent de l'avenant collaborateurs et ont le statut non-cadres.
- Les salariés classés au coefficient 830 relèvent de l'avenant collaborateurs et sont assimilés cadres.
- Les salariés classés du coefficient 900 au coefficient 940 ont le statut cadre.

Source : www.legifrance.gouv

Document 7 – Courriel de madame Muzard

De :	marine.muzard@vpi.fr
À :	Stagiaire
Objet :	Procédure d'intégration
P. J :	

Bonjour,

Merci de respecter les contraintes suivantes lors de l'élaboration du parcours d'accueil du nouveau salarié :
- 1 heure pour le service RH,
- 1,5 heure pour le service production,
- 1 heure pour le service logistique,
- 1,5 heure pour le service développement,
- 1 heure pour le service qualité,
- 1 heure pour le service décor.

Je compte sur vous.

Cordialement,

Marine Muzard
Assistante du service des ressources humaines

Document 8 – Agendas des chefs de service

Agenda de Céline Lambet

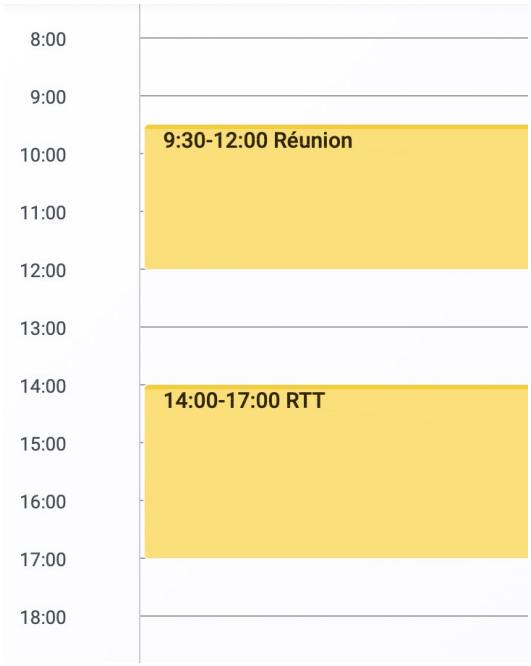

Agenda de Nikos Skivoscky

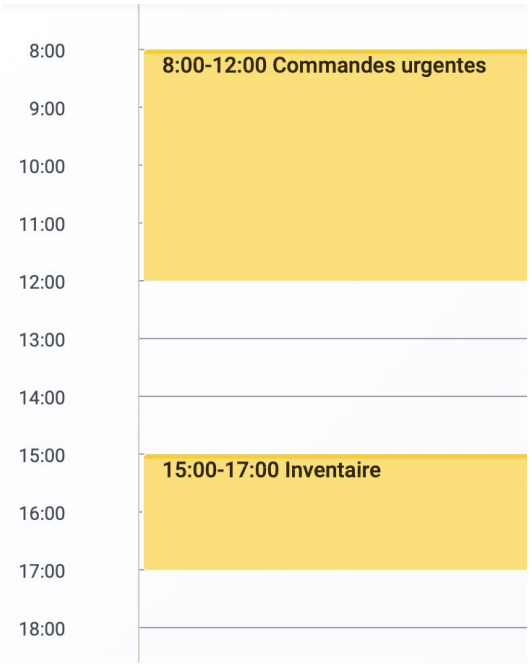

Agenda de Aurélien Presy

Agenda de Romain Gervais

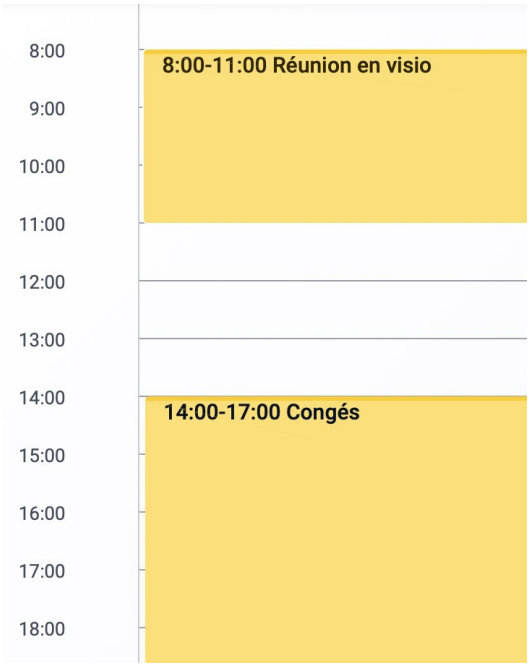

Document 8 (suite) - Agendas des chefs de service

Agenda de Mike Zugnot

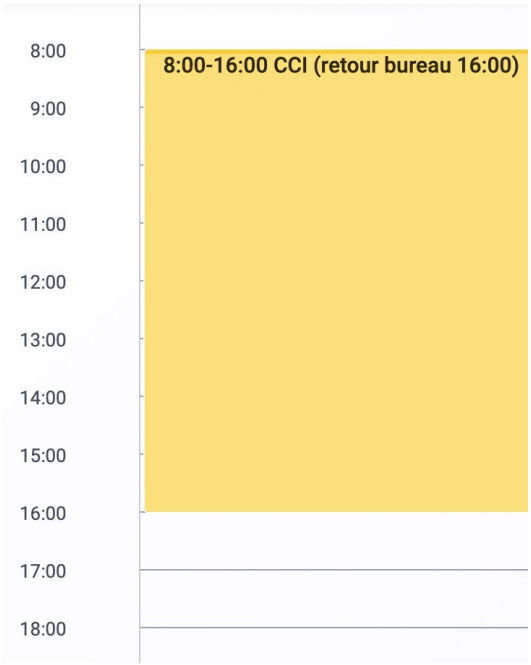

Agenda de Suzanne Petit

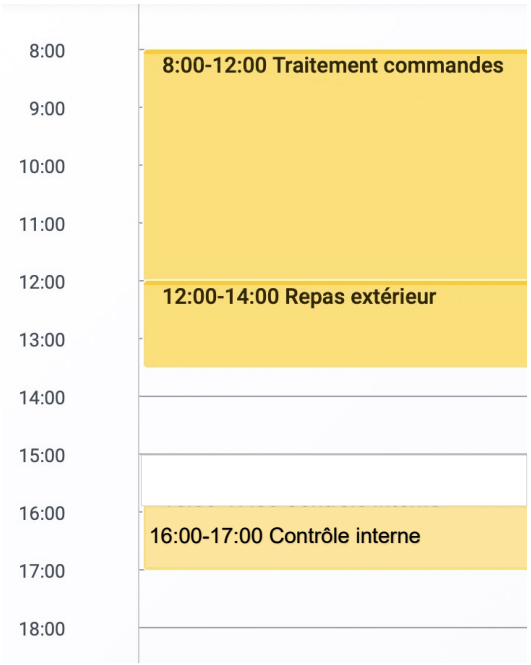

Document 9 – Extrait du PGI : fiche salarié monsieur Priva

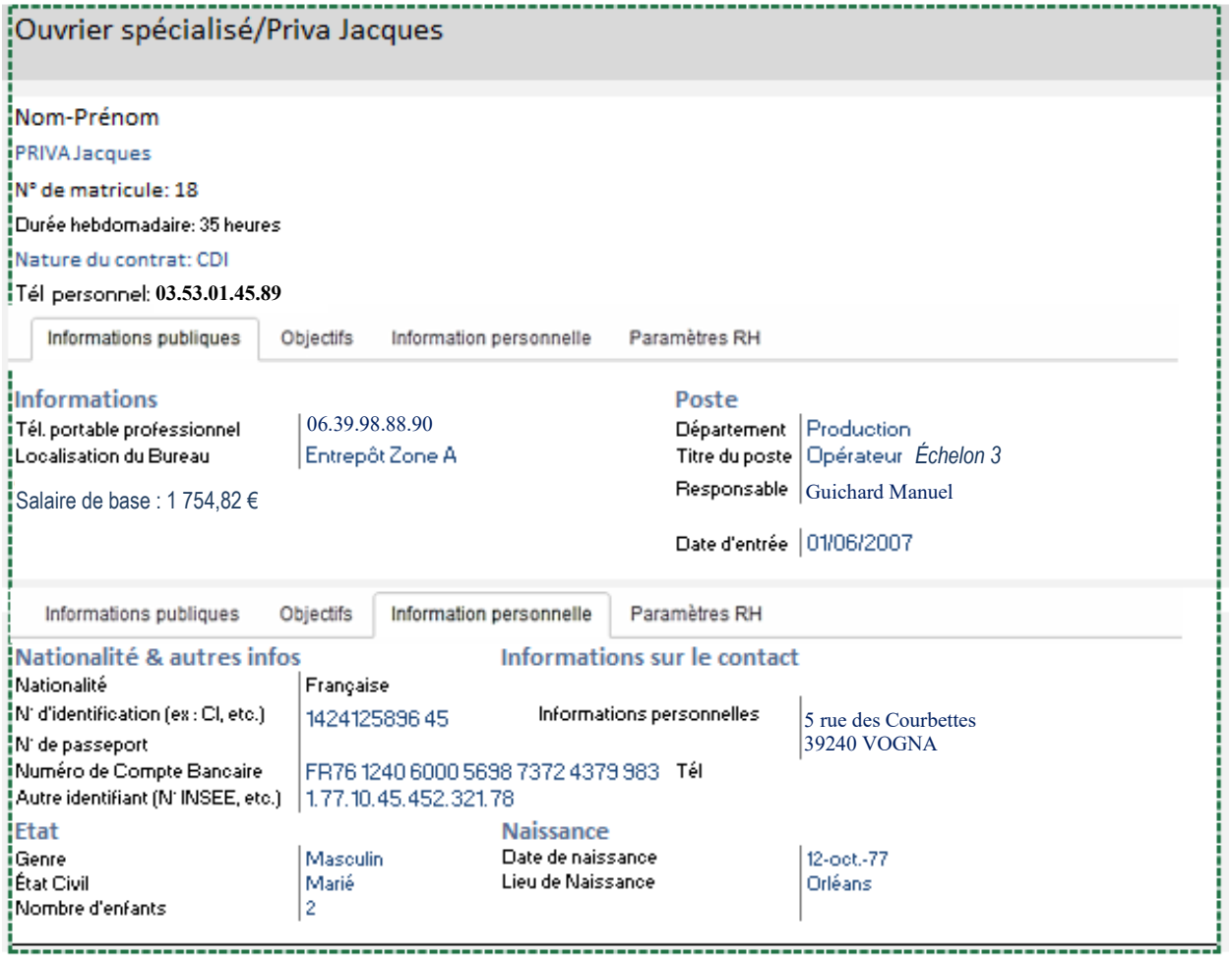

Ouvrier spécialisé/Priva Jacques

Nom-Prénom
PRIVA Jacques
N° de matricule: 18
Durée hebdomadaire: 35 heures
Nature du contrat: CDI
Tél personnel: 03.53.01.45.89

Informations publiques | Objectifs | Information personnelle | Paramètres RH

Informations

Tél. portable professionnel	06.39.98.88.90
Localisation du Bureau	Entrepôt Zone A

Salaire de base : 1 754,82 €

Poste

Département	Production
Titre du poste	Opérateur *Échelon 3*
Responsable	Guichard Manuel
Date d'entrée	01/06/2007

Informations publiques | Objectifs | Information personnelle | Paramètres RH

Nationalité & autres infos

Nationalité	Française
N° d'identification (ex : CI, etc.)	1424125896 45
N° de passeport	
Numéro de Compte Bancaire	FR76 1240 6000 5698 7372 4379 983
Autre identifiant (N° INSEE, etc.)	1.77.10.45.452.321.78

Informations sur le contact

Informations personnelles
5 rue des Courbettes
39240 VOGNA
Tél

Etat

Genre	Masculin
État Civil	Marié
Nombre d'enfants	2

Naissance

Date de naissance	12-oct.-77
Lieu de Naissance	Orléans

Document 10 - Note interne : les éléments du bulletin de salaire

vpi

NOTE D'INFORMATION

Les éléments constitutifs du bulletin de paie

Primes et indemnités	Détails
Prime d'ancienneté	• 50 € à partir de 3 ans • 80 € à partir de 6 ans • 120 € à partir de 9 ans • 160 € à partir de 12 ans • 200 € à partir de 15 ans
Prime opérateur	• Échelon 1 : 0 € • Échelon 2 : 30 € • Échelon 3 : 55 €
Prime de transport	• 150 € annuel (10 mensualités de 15 €) • Exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu
Prime de production postée	Nombre de jours travaillés x taux horaire x 50 %
Prime postée de nuit	Nombre de jours travaillés x 9,90 €
Indemnité de repas	6,44 € par nuit ouvrée

Document 11 – Extrait NAO (négociations annuelles obligatoires)

Extrait NAO sur la prime de transport : « La prime de transport de 150 € est versée chaque mois de l'année civile en 10 mensualités égales de 15 € (hors mois d'août et décembre) exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Les salariés bénéficiant d'un véhicule de fonction ne sont pas concernés par cette prime.

Le versement de cette prime est subordonné à une présence effective permanente, hors congés légaux, formation et événements familiaux. »

Extrait NAO sur la prime « opérateur » : « …Outre les 3 critères d'attribution, l'obtention de la prime opérateur est liée à une présence impérative de chacun des salariés sur chaque mois (hors CP, RTT ou repos compensateurs de nuit planifiés avec le responsable hiérarchique). »

Document 12 – Planning de présence de mai 2022 de monsieur Juranett

Mai 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
NUIT	NUIT	NUIT	NUIT	NUIT	REPOS	REPOS
2	3	4	5	6	7	8
NUIT	NUIT	NUIT	MALADIE	MALADIE	REPOS	REPOS
9	10	11	12	13	14	15
MALADIE	MALADIE	MALADIE	NUIT	NUIT	REPOS	REPOS
16	17	18	19	20	21	22
NUIT	NUIT	NUIT	NUIT	RTT	REPOS	REPOS
23	24	25	26	27	28	29
RTT	NUIT	NUIT	*ASCENSION* NUIT	NUIT	REPOS	REPOS
30	31					
NUIT	NUIT					

Document 13 – Répartition des effectifs par sexe (2018-2021)

Année	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Effectif total
2018	39	41	**80**
2019	43	40	**83**
2020	38	34	**72**
2021	38	36	**74**

Bilan social VPI 2021

Document 14 – Pyramide des âges

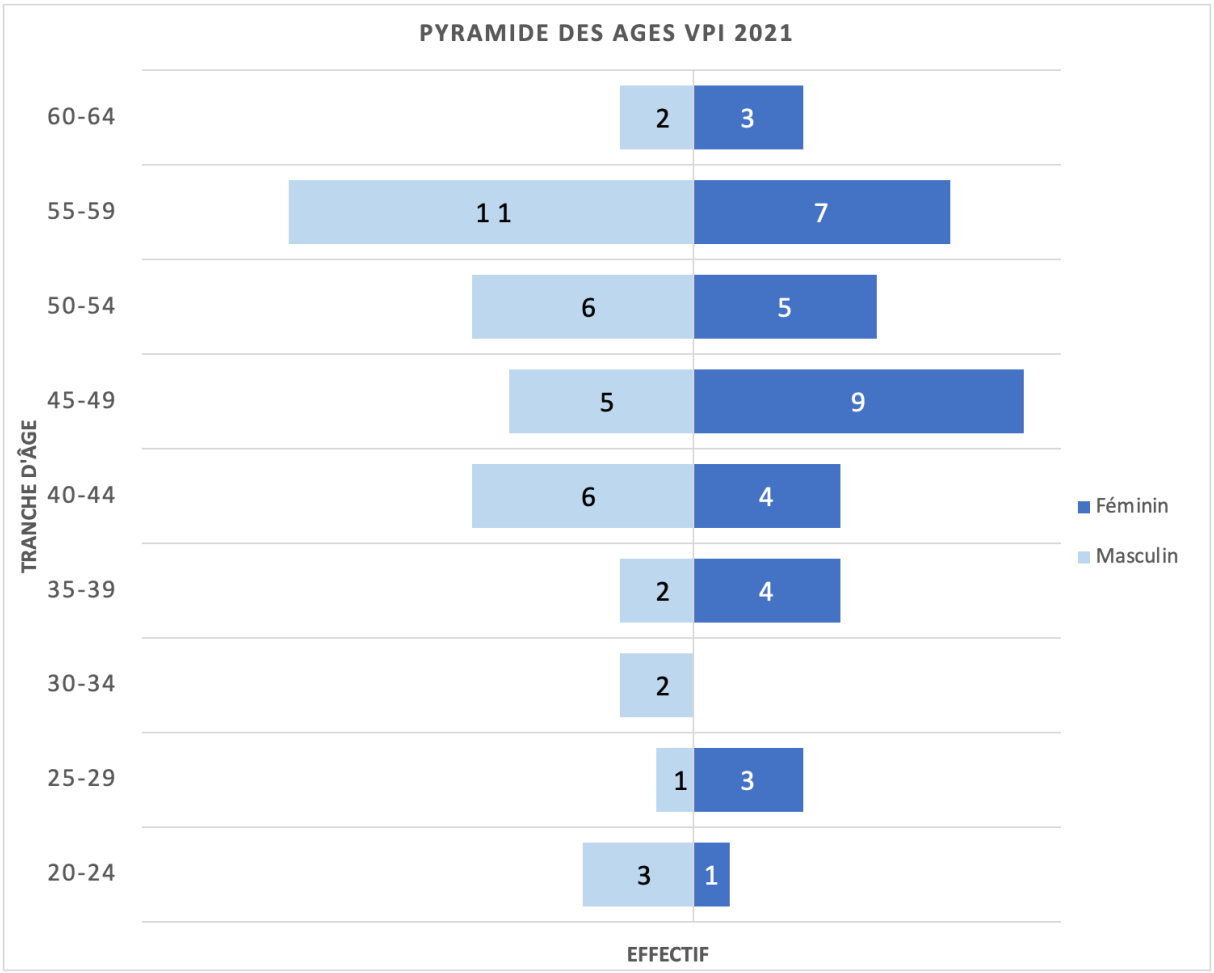

Bilan social VPI 2021

Annexe A – Lettre d'engagement (à rendre avec la copie)

Objet :

Orgelet,
le

Lettre recommandée avec accusé de réception

M

Nous faisons suite à nos dernières conversations et nous avons le plaisir de vous faire part, sous la réserve que vous soyez libre de tout engagement lors de votre prise de fonctions et notamment qu'aucune clause de non-concurrence dérivant d'un précédent contrat de travail vous interdise d'entrer au service de notre société, de la proposition d'embauche suivante :

Fonction

VERCHÈRE PLASTIQUES INDUSTRIELS engage M
en qualité de avec le statut de
correspondant au coefficient de prévu par la Convention Collective de la Plasturgie applicable à la société VERCHÈRE PLASTIQUES INDUSTRIELS à la date de la présente.

Lieu de travail

Type de contrat

Contrat de travail à durée qui sera définitif à l'issue d'une période d'essai de mois de travail effectif, décompté(s) de la prise d'effet de votre engagement, étant précisé que s'agissant d'une période de travail effectif, toute suspension du contrat qui se produirait pendant la période d'essai en prolongerait d'autant la durée.

Pendant cette période d'essai, chacune des parties pourra dénoncer le contrat, sans indemnité, en respectant les délais de préavis prévus par les dispositions légales et conventionnelles.

S i è g e s o c i a l e t s i t e d e p r o d u c t i o n
Verchère Plastiques Industriels – 6 chemin des Alamans – ZI – F-39270 Orgelet
Tél. 00 33(0)3 84 87 18 00 – Fax Bureau 00 33 (0)3 84 87 18 09 – Fax Logistique 00 33 (0)3 84 87 69 99
E-mail :contact@vpi-packlux.com - Internet : www.vpi-packlux.com

Annexe A – suite (à rendre avec la copie)

Convention collective

Sauf remise en cause, la convention collective applicable à la société VERCHÈRE PLASTIQUES INDUSTRIELS, est la convention collective nationale de la plasturgie.

Salaire

La rémunération brute annuelle s'établira de la façon suivante :

A votre prise de poste, vous percevrez un salaire de base brut mensuel de € pour une durée mensualisée de 151,67 heures pour un mois complet d'activité, auquel viendront s'ajouter, le cas échéant, les primes prévues conventionnellement.

Prise de Fonction

La prise de fonction au sein de la société VERCHÈRE PLASTIQUES INDUSTRIELS est fixée au plus tard le .

Dès acceptation de la présente promesse d'embauche, nous vous proposerons la conclusion d'un contrat de travail qui précisera les modalités de notre collaboration.

Dès accord de votre part, nous vous remercions de nous joindre par retour votre numéro de sécurité sociale, votre date et lieu de naissance, à l'adresse mail suivante : vpi@vpi-packlux.com, afin que nous puissions procéder à votre déclaration d'embauche.

Nous vous demandons de nous renvoyer également **un exemplaire daté et signé de ce courrier nous confirmant votre accord** par la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».

Nous espérons que vous ferez une carrière brillante au sein de notre société voire au sein de notre Groupe et que nos ambitions réciproques de développement seront satisfaites.

Nous vous prions d'agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alice Dupont	Romain Gervais
Date : Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :	Responsable des ressources humaines

S i è g e s o c i a l e t s i t e d e p r o d u c t i o n
Verchère Plastiques Industriels – 6 chemin des Alamans – ZI – F-39270 Orgelet
Tél. 00 33(0)3 84 87 18 00 – Fax Bureau 00 33 (0)3 84 87 18 09 – Fax Logistique 00 33 (0)3 84 87 69 99
E-mail :contact@vpi-packlux.com - Internet : www.vpi-packlux.com

Annexe B – Parcours d'intégration (à rendre avec la copie)

Complicité de créativité

PARCOURS D'INTÉGRATION ALICE DUPONT

Fonction : Opératrice sur presse
Date de prise de poste : 1er septembre 2022

Information :

- ❑ affichage dans les deux bâtiments de la société
- ❑ envoi d'un mail informatif aux responsables de services

HORAIRES	INTERLOCUTEURS (NOMS ET SERVICES)

NB : les horaires indiqués peuvent être adaptés en fonction de l'emploi du temps des personnes concernées et des impératifs de service.

Validation du parcours d'intégration :
Je soussignée, Alice Dupont, atteste avoir suivi l'ensemble de ce parcours d'intégration et de formation.

Fait à Orgelet, le

Signature

Annexe C – Calcul du salaire (à rendre avec la copie)

CALCUL DU SALAIRE BRUT DE MONSIEUR PRIVA POUR JUIN 2022

Éléments du salaire brut	Nombre	Taux horaire	Montant
		Salaire brut en €	

Annexe D – Répartition hommes/femmes (à rendre avec la copie)

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2021

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Nombre total
	Nombre	%	Nombre	%	
20-29					
30-39					
40-49					
50-59					
+ de 60 ans					
Total					

Commentaires :